

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

Liste des agents de contrôle ayant reçu l'autorisation provisoire d'exercer ou l'agrément en application des dispositions de l'arrêté du 18 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 30 juillet 2004 modifié fixant les conditions d'agrément des agents des organismes de sécurité sociale chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale, visés aux articles L. 114-10 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale

NOR : ETSS1230090K

Sont agréées ou bénéficient d'une autorisation provisoire d'exercer les personnes suivantes :

AUTORISATIONS PROVISOIRES		AGRÉMENTS	
AGOGUE Sylvie	CPAM Créteil	LANDAIS Jean-Christophe	CPAM Créteil
GALOBARDES Marie-Francine	CPAM Albi	VIGNAU Flore	CPAM Annecy
DA SILVA Émilie	CPAM Aurillac	MARX Jean-Pierre	CPAM Strasbourg